L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 15 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE
L'AMOUR DE L'OR.

III

Ce mariage suscita bien des jalousies et fit naître mille suppositions qui frisèrent de très près la vérité; mais Robert Dachet devenait, par la dot de sa femme, par la fortune de sa belle-mère, par ses nouvelles relations, un personnage important avec lequel il fallait compter.

On clabauda pendant quinze jours, tout bas, puis, après, tous les chapeaux se levèrent devant le nouveau millionnaire.

Pierre Melven, par sa position dans le petit journalisme, était au courant de toute la chronique mondaine.

—Il va bien ton ami Dachet! dit-il un matin à Copeau.

—Qu'a-t-il donc fait? demanda le garçon de bureau.

—Il épouse des millions!

—Bigre! Je vais aller le voir.

—Si tu fais cela, s'écria Melven, je demande ton renvoi du journal. Puisque Robert a oublié ses amis, ceux-ci doivent s'abstenir d'aller le voir.

Copeau soupira et baissa l'oreille.

On suppose facilement que Dachet ne tint pas religieusement la parole qu'il avait donnée à la comtesse. Cependant, comme le but de son ambition n'était pas encore atteint, il ménagea beaucoup et évita tout ce qui aurait pu faire naître sa jalousie. Au surplus, cette conduite lui était facile: Mina, malgré ses charmes, sa jeunesse, ses qualités exquises, n'avait pu émouvoir un cœur que dominaient exclusivement l'amour de l'or, l'âpre désir de la possession des richesses. Dachet n'aimait pas sa femme —il ne devait aimer personne!—elle avait été un moyen, voilà tout. Elle ne pouvait plus le servir, il la dédaignait sans que ce dédain fût un sacrifice pour lui.

Cet abandon de son mari à l'heure où son cœur était rempli d'espoir—car elle aimait Robert avec toutes les illusions d'une nature qui a toujours été sevrée d'affections—plongea Mina dans la tristesse et le découragement. Ce fut bien autre chose lorsque l'envie, la jalousie et la malignité de quelques bonnes amies tentèrent de l'éclairer sur les relations de la comtesse avec Dachet. Elle ne voulut pas comprendre ce qu'on lui disait, se boucha les oreilles, maudit le monde et, reconnaissant cependant qu'elle avait été sacrifiée aux sentiments les plus vils, méprisa son mari. Le charme du premier amour était rompu; elle se sépara du fait de Robert et vécut dans la solitude et les larmes. Cette solitude, cette tristesse en firent une ilote sans force et sans courage.

Elle était condamnée au malheur; elle s'y résigna sans essayer de lutter contre un destin fatal.

Nous avons dit que l'ambition de Robert Dachet n'était pas satisfaite par son mariage avec Mina Svitzer. En effet, le but secret de ses désirs, depuis qu'il était riche, était d'entrer en qualité d'associé dans l'importante maison Mittermann, J. Starke et Cie. Sa belle-mère, alliée à Mittermann, compatriote de J. Starke, devait être un aide puissant pour arriver à ce résultat.

Il employa toute son astuce, toute sa roserie, toutes les ressources d'un comédien habile pour déterminer la comtesse à user de son influence en sa faveur. Celle-ci, qui ne voyait dans le désir de son gendre qu'une ambition légitime, s'empressa d'en parler à Mittermann et à J. Starke. Cependant, comme aux yeux du public et de la haute finance parisienne rien n'expliquait une pareille association, elle n'en parla que timidement et avec une certaine crainte.

Le baron Mittermann parut d'abord choqué de cette ouverture; puis il sembla réfléchir et répondit:

—J'en causerai avec J. Starke.

Celui-ci, de son côté, sollicité par Mme Svitzer, dit:

—La chose mérite réflexion.

La comtesse prit ces deux réponses pour des fins de non-recevoir et n'osa point en faire part à son gendre. Il devait être, selon elle, toujours temps de l'aviser d'un refus.

La première fois que les deux associés se trouvèrent en présence, ils se firent réciproquement des aveux au sujet de la démarche de la comtesse. Tous les deux croyaient trouver l'un chez l'autre un refus péremptoire, et ne savaient comment formuler une opinion qui prenait sa source dans un intérêt qui n'était peut-être celui de la banque.

J. Starke avait télégraphié mystérieusement en Allemagne et la réponse avait été celle-ci: "Association proposée très utile à nos projets; usez de tous les moyens possibles, et, au besoin, contraignez le baron à l'accepter. Trouverez à l'ambassade un pli contenant instructions."

Quant à Mittermann, il n'avait télégraphié nulle part; mais nous connaîtrons bientôt le motif qui le détermina.

Le vieux Mittermann prit la parole.

—Eh bien, J. Starke, dit-il, quelle est votre opinion sur cette proposition?

J. Starke, qui avait la prudence du renard, évita de répondre.

—Pardon, mon cher baron, dit-il, vous êtes mon aîné et la tête de notre maison, c'est à vous de formuler le premier votre appréciation.

—Puisque vous le voulez, je m'exécute. J'ai commencé par dire non; mais, en y réfléchissant mûrement, je suis arrivé à cette pensée que la présence d'un Français de la valeur de Robert Dachet dans notre maison ôterait à notre banque le caractère exclusif de maison Allemande qu'elle possède. Sans rien nous faire perdre de notre influence dans le groupe que nous dirigeons, elle y ajouterait des intérêts français; étendrait nos relations et nous créerait une situation exceptionnelle de force et de crédit. Nous aurions enfin le pied dans les deux camps. D'un autre côté, si la question politique devenait brûlante—ce qui est à redouter—Robert Dachet nous serait un paratonnerre.

—Mon cher baron, j'admire votre sagesse et la profondeur de vos vues. J'étais encore avec un refus sur les lèvres,—car, je n'ai, moi, vous le savez, ni votre haute intelligence, ni ce coup d'œil précis qui lit dans l'avenir,—je vous ai écouté et je suis converti. Ouvrons notre porte à M. Dachet.

Mittermann était-il dupe de la feinte humilité de son associé? C'est ce qu'il importe peu de savoir.

—Je vous remercie, J. Starke, de la confiance que vous avez en moi. Toutefois, entendons-nous sur les conditions que nous allons imposer à M. Dachet.

—Parlez, baron, je vous écoute.

—J'estime que l'apport de M. Dachet doit être égal au nôtre.

—Soit: cinq millions.

—Que les bénéfices des affaires courantes seront acquis à vous et à moi.

—C'est juste.

—Qu'enfin, il n'y aura rien de changé dans la raison sociale.

—Approuvé.

—Puisque nous sommes d'accord, je vais écrire à la comtesse Svitzer.

—Ecrivez, mon cher baron, et préparez le nouveau contrat; je le signerai sans le lire.

Mme Svitzer, mandée chez le baron Mittermann, s'y rendit de suite, très anxieuse de la réponse qui allait lui être faite.

—Ma chère comtesse, lui dit le vieux banquier, J. Starke et moi, désireux de vous être agréable et en même temps de donner à notre maison l'appoint d'un homme de la valeur de M. Robert Dachet, qui se trouve déjà être mon allié par son mariage avec votre fille Mina, acceptons l'association que vous nous avez proposée en son nom. Vous pouvez donc en porter la nouvelle à votre gendre et lui dire de venir nous voir. Je vais m'occuper aujourd'hui même du nouvel acte de société.

—Je vous remercie, mon ami, de cette bonne nouvelle. Quelle position faites-vous à Robert dans votre maison?

—Une position égale à la nôtre, pour l'avenir, bien entendu.

—Et quelles seront ses obligations?

—Un apport de cinq millions.

—C'est un gros chiffre: Robert ne possède pas cette somme.

—Il lui sera facile, avec ses ressources personnelles, de se la procurer.

—Je l'aiderai, s'il le faut: ma confiance en lui et en ses qualités exceptionnelles est absolue.

—Comme banquier, je partage vos idées sur M. Robert Dachet, mais comme père, je dois vous dire que je m'opposerais très énergiquement à ce que vous l'avantagiez au détriment de Caroline et de Ferdinand, nos enfants. Vous possédez une fortune d'environ huit millions; quatre millions ont été employés à doter Caroline et Mina, reste donc quatre millions. Si vous voulez distraire de cette somme un ou deux millions en faveur de Dachet, il faudra en donner autant à votre fille aînée, et, dans ce cas, votre fortune personnelle deviendra insuffisante. Laissez donc votre gendre se procurer, par ses relations, l'appoint qui pourrait lui manquer. Qu'est-ce qu'il lui faut, au surplus? Un million, peut-être!—car je ne suppose pas que sa dot ait été inférieure à celle de Mina. Eh bien! ce million, il le trouvera en quelques jours. Du reste, si cela était nécessaire, nous lui accorderons un délai raisonnable pour compléter son apport.

Mme Svitzer ne sortit de chez le baron qu'à moitié satisfaite.

Les quelques centaines de mille francs que possédait Robert Dachet, et qu'il tenait des libéralités de la comtesse, avaient dû être singulièrement écornées par la corbeille de noces et l'installation de son nouveau train de maison; il ne pouvait donc apporter dans l'association que les deux millions de la dot de sa femme. Cette somme était insuffisante.

La comtesse Svitzer se saigna à blanc et se procura par des voies détournées, un million qu'elle offrit à Dachet en lui faisant part des conditions imposées par Mittermann et J. Starke.

L'ambitieux Robert ne recula point devant l'obligation d'avoir à fournir un complément de deux millions dans un délai qu'il se promit de rendre aussi long que possible.

Il demanda une année, en prétextant de grosses affaires dans lesquelles une partie de sa fortune personnelle était engagée; il demanda aussi que ce complément de deux millions pût être fait, soit par lui, soit par des amis dont il serait le représentant et qui n'auraient aucun droit à s'immiscer dans les affaires de la maison.

Ces conditions furent acceptées par Mittermann et J. Starke, et l'acte d'association, après quelques modifications que Dachet eut soin d'y faire introduire, fut signé le jour même.

Si le mariage de Robert Dachet avec Mina Svitzer avait été une cause de surprise dans le monde parisien, son entrée comme associé dans la maison Mittermann, J. Stark et Cie jeta toute la finance dans la stupéfaction: Dachet, venu on ne savait d'où, sans famille, sans entourage, inconnu la veille de la haute banque, surgissait tout à coup avec les apparences de la force et de la richesse. Mme Svitzer avait été accusée par quelques-uns de fol engouement, d'entraînement irréfléchi, de faiblesse coupable; ceux-là furent les premiers à vanter sa sagesse, son intelligence de mère, lorsqu'ils virent arriver Robert Dachet à la position si enviée d'étoile financière. Dachet pouvait avoir trompé, circonvenu ou abusé Mme Svitzer, mais pareille supposition ne pouvait être faite lorsqu'il s'agissait de gens sérieux, positifs, intelligents et intéressés comme le baron Mittermann et J. Starke; donc Robert Dachet devait être un personnage d'une valeur et d'une position de fortune indiscutables. C'était un homme à ménager et on le ménagea.

Il nous reste à faire savoir quel motif puissant avait déterminé Mittermann dans cette grosse affaire d'association.

Aucune des raisons présentées par lui à J. Starke n'était la vraie.

Ce n'étaient ni l'intelligence de Robert Dachet, ni son apport de cinq millions, ni la question d'influence, ni la raison politique qui l'avaient amené à cette détermination.

C'était l'amour,—passion aveugle, exigeante, impérieuse! passion terrible lorsqu'elle envahit le cœur d'un vieillard!

Mittermann, l'homme-chiffre, Mittermann, le travailleur acharné, Mittermann, le vieillard de soixante-cinq ans, Mittermann le père de famille qu'on citait comme un modèle d'austère moralité, était amoureux fou de Mina Svitzer, la femme de Robert Dachet!

A cet amour il avait tout sacrifié, et l'entrée de Dachet dans sa maison n'avait été qu'un moyen pour se rapprocher de Mina, pour se créer avec celle-ci et son mari des relations qui devaient le conduire au but ardent de ses convoitises!

Nous prions le lecteur de croire que, sur ce point comme presque sur tous les faits qui se dérouleront dans ce récit, nous n'inventons rien. Notre rôle se borne à celui d'un narrateur fidèle.

(A continuer.)

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne [illegible] de l'enregistrement des sommes ver[illegible]

VAPEURS

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchéfuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commercial Place?
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
15sept— Au No 35 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
23sept— No 28 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine. T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant la jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5sept—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmitt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. O. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Grelé, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA,
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.
Etat de la Société le 11 janvier 1876.
Membres actifs... 134
" honoraires... 10
Admissions, membres actifs... 37
Expulsions... 29
Décès... 1

Etat actuel de la Société.
Membres actifs... 142
" honoraires... 10

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels... $330 00
Honneurs funèbres et dépenses... 135 00
Total... $465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.
Dû par des membres... $143 00

Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 10 janvier 1875... $2,075 89
Reçu de membres, pour quotités, assessments, etc... 1,933 25
Reçu d'autres sources... 132 10
Total... $4,141 24
Dépenses par comité de secours... $465 00
Dépenses pour divers... 504 94—$1,269 94
En caisse ce jour... $2,871 30

Actif de la Société.
En caisse... $2,871 30
Effets à recevoir... 399 93
Propriété foncière... 710 00
Meubles et autres effets mobiliers... 1,034 75
Total... $5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
VALSIN VIGNAUD,
L. H. VON GOHREN,
A. J. BERET.
16janv—1f

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Résidence No 188 Esplanade Street.
march 21—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sangilier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

Pour la Havane.
Le steamer espagnol, de 1ère classe,
MARIA,
Capitaine Molins,
partira pour le susdit port, vers le 18 du courant.
Il a de magnifiques emménagements.
Passage, y compris les vins: 1re classe $40
2me " 20
Pour plus de détails, s'adresser à
CHARLES & GILBERT GREEN & Co.,
No 180 de la rue de la Commune,
12 mars—au 18.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nlle-Orléans.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars.
Strassburg 1 mars
(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.)
Frankfurt.. 15 mars environ 19 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE.
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $35 en or.
Entrepont... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 16 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.
Passage... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à [illegible] heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. K. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Arrivée.
Express... 7:00 A. M. | Malle... 10:00 A. M.
Malle... 5:00 P. M. | Express... 9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES,
Agent-général.
D. E. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.
Depart. Arrive.
Express... 7:30 A. M. | Mail... 10:00 A. M.
Mail... 5:00 P. M. | Express... 9:30 P. M.
Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. E. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8 "	9 "
10 "	11 ½ "
Midi	1 ½ P. M.
2 P. M.	3 ½ "
4 "	5 ½ "
6 "	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 5 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. ARRIVEES.
Express... 7:20 A. M. | Express... 12:20 A. M.
Malle... 5:30 P. M. | Malle... 10:00 A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 21, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. ARRIVE.
Express... 7:25 A. M. | Express... 12:20 P. M.
Mail... 5:30 P. M. | Mail... 10:00 A. M.
The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A.-M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de frêt en vigueur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour [illegible] pourront être faits, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; [illegible] trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.
8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie... $455,328 93
Primes de mer... 62,839 56
Primes de rivières... 75,231 32 — $593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875... 137,568 14
Primes remboursées... 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes... $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc... 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances... $26,345 82
Pertes par les incendies... $110,972 73
Pertes sur mer... 16,842 69
Pertes sur les rivières... 30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate)... 42,483 47
Commissions aux agents... 27,148 69
Dépenses générales des agences... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local... 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc... 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville... 29,294
331,177 80
Profits nets... $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août... $25,000
Dividende déclaré... 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées... 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières... $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires... 238,501 91
Actions et bons... 93,574 50
Effets à recevoir... 22,367 83
Primes en voie de recouvrement... 73,457 09
Primes d'agences en voie de transmission... 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances... 4,137 61
Comptes en suspens... 3,214 32
Divers débiteurs... 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20... 58,822 61
En caisse... 36,250 24
$652,827 95

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés... $137,568 14
Dividende déclaré... 25,000 00
Dividende non collecté... 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées... 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers,
12jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu... $350,836 87
Primes sur les risques de mer... 65,189 62
Primes sur les risques de rivières... 34,724 31
Total... $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés... $120,661 47
Primes remboursées... 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises... $328,[illegible]7 73
A ajouter:
Intérêts... $9,185 35
Profits et pertes... 5,360 40
Primes sur l'or... 254 92 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu... $90,741 55
Sur les risques de mer... 15,954 27
Sur les risques de rivière... 6,802 83
Pertes en litige... 5,812 06
Pertes non ajustées et ajustées et non échues... 73,481 46 142,792 11
Réassurances... 16,210 42
Réfaction (rebate)... 31,818 98
Commissions d'agences... 27,839 65
Dépenses d'agences... 7,780 84
Taxes et Licences... 10,568 50
Dépenses de bureau... 27,082 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc... 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats... 47 52 270,287 84
Bénéfice net... 72 67 7

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,890 87
" Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank... 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe... 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à... 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 72, évalués à... 48,333 78
Effets à recevoir pour primes... 7,580 93
Prêts sur hypothèques... 140,573 22
Prêts sur nantissements... 24,324 94
Effets à recevoir... 13,931 80
Bons... 32,412 88
Actions... 23,556 73
Primes en voie de recouvrement... 41,683 42
Propriétés foncières... 74,174 77
Dû par divers... 11,314 99
Bons des Etats-Unis... 11,560 75 $555,524

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)... $295,650 00
Effets à payer... 686 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés... 544 58
Primes sur risques non terminés... 120,661 47
Pertes non réglées... 29,292 52
Dû à divers... 7,090 84
Fonds de reserve... 11,929 07 482,854 0[illegible]
Surplus... $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:
1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;
2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;
3° De porter au Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.
MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues au 31 décembre 1875... $177,707 87
Sur les risques d'incendie... $127,543 00
Sur les risques maritimes... 17,746 78
Sur les risques de rivière... 32,418 09 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie... 22,972 46
Sur les risques maritimes... 4,625 61
Sur les risques de rivière... 17,040 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate)... 20,976 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875... 15,315 50
Réassurances... 16,674 22
Primes remboursées... 1,056 91
Loyer... 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins... 13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits... $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens... 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour... 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie... 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville... $49,872 77
Prêts sur nantissement... 29,337 16
Effets pour primes à courte échéance... 7,295 31
Actions de banque et autres actions... 31,340 25
Biens fonciers... 34,324 37
Prime en voie de perception... 23,663 90
En banque... $84,736 88
Balance dans la banque d'Amérique... 542 96—85,280 84
Total de l'actif $260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11jan—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104........rue du Canal........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu... $559,621
Sur risques de mer... 62,556 10
Sur risques de rivières... 55,963 62
Total des primes... $678,180 23
En moins, primes non expirées... 121,488 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875... $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie... $227,344 81
Sur risques de mer... 47,782 44
Sur risques de rivières... 52,344 84
$327,474 09
Taxes... 25,000 00
Réassurances et primes remboursées... 26,849 72
Dépenses et [illegible] action moins intérêt... 54,060 97
$464,289 07
Profit... $182,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières... $282,614
Bons de la ville... 216,119 09
Actions de banques, chemin de fer et autres... 73,611 88
Billets garantis par hypothèque et gages 337,279
Effets à recevoir... 86,917
Primes en voie de recouvrement... 94,464
Bons de l'Etat... 600
Actions d'assurance... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Company... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association...
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall... 5600 00
En caisse... 108,567 29
$1,232,589 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $201,206 60
Primes de mer... 42,344 83
Primes des rivières... 112,116 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées. 276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie... $89,347 66
Sur risques de mer 15,447 63
Sur risques de rivières... 55,553 91—$160,348 60
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,705 32—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)... $62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 17,439 58
Argent en banque... 82,689 96—200,529 54
Propriétés foncières... 118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres... 152,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c. 57,214 1
Total de l'actif... $619,331 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, de 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurèrent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, O. T. Baddocks,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
8mai—

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt... $334,578
Pertes, dépenses, taxes... $196,883 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent... 59,675 54
255,515 30
Bénéfice net $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE...
Actions, bons, prêts et effets à recevoir... $409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement... 129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 31 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISOOR, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $90,384 55
Primes sur les rivières... 13,066 58
Primes maritimes... 9,042 22
112,493 35
Moins, primes remboursées... 2,425 62
$110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie... $22,189 68
Pertes sur les rivières... 16,422 12
Pertes sur mer... 816 17
$39,427 94
Réassurances... 4,589 81
Loyer... 2,500 00
Taxes... 3,250 85
Réfaction (rebate)... 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt... 6,457 20
Réservé pour risques non terminés... 27,171 00 93,804 95
16,263 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement... $ 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque... 41,006 12
Effets à recevoir pour primes... 12,480 98
Actions, bons et autres obligations... 143,596 32
Propriété foncière... 5,447 74
Primes en voie de recouvrement... 18,180 66
En caisse... 17,062 64
$243,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—1ét.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie... $129,031 46
Primes de mer... 24,310 02
Primes de rivières... 35,857 53
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874... 42,000 00
Total... $231,298 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année... 50,135 42
$211,063 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie... $64,517 38
Sur les risques de mer... 17,995 31
Sur les risques de rivières... 18,241 71—100,944 [illegible]
$110,119 [illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent... $3,582
Réassurances... 15,582 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt... 3,448 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées... 20,000 00 — 48,611 [illegible]
Bénéfice net... $61,507 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis... 204,067
Primes en voie de recouvrement... 421
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc... 3,358
Propriété foncière... 4,657
Billets d'actions (stock notes)... 263,236 [illegible]
$533,364 11

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent
Dividende sur le susdit... 5 "
Dividende " primes remboursées... 15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braso, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Gampbell, G. W. Santell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu... $114,063 [illegible]
Sur risques de mer... 38,321 [illegible]
Sur risques de rivières... 36,636 [illegible]
Total des primes... $189,020 [illegible]
Moins primes rendues... 3,184 [illegible]
Primes acquises... $185,836 [illegible]
Déduit—Pertes par le feu... $45,106 [illegible]
Pertes sur mer... 42,115 [illegible]
Pertes sur rivières... 15,476 [illegible]
$102,698 [illegible]
Réassurances... 11,315 [illegible]
Réfactions (rebate)... 9,563 [illegible]
Taxes... 7,480 [illegible]
Loyer... 3,754 [illegible]
Dépenses, et profits et pertes. 26,436 [illegible]
$161,2[illegible]
Réservé pour primes non-terminées... $17,830 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes... $[illegible]
Comptant... 43,432 [illegible]
Comptes en voie de collection... 13,563 [illegible]
Billets recevables... 17,000 [illegible]
Prêts sur garanties... 63,350 [illegible]
Prêts sur hypothèques... 19,000 [illegible]
Stocks et Bons... 8,276 [illegible]
Installations de bureaux et meubles... 2,000 [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc... 5,125 [illegible]
$296,517 [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes... 2,196
$294,320 [illegible]
Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20ème jour janvier 1876.
E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 31 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendie... $52,841
Primes de rivières... 1,112 5
Total des primes... $53,815 18
En moins—primes non expirées... 35,876 79
Montant net des primes... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $ 226 31
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,164 96
12,391 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 6
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $905,450... $151,222 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,508 00
Prêt garanti par des actions... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie... 27,559 00
Bons des Etats-Unis... 3,000 00
Effets à recevoir... 8,226 3
[illegible] 8 pour cent d'intérêt... 19,856 [illegible]
Intérêt... 12,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement... 27,420 [illegible]
Effets à recevoir pour primes... 308 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 12,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence... 3,048 7
Capital souscrit en voie de règlement... 86,451 50
$355,943 [illegible]
PASSIF.
Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action... $312,75[illegible]
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées... 17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé... 17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées... 5,546 [illegible]
Salaires non payés... 789 11
$355,943 [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1876.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés... 93,721 96
Dû par d'autres banques nationales... 23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations... 139,718 19
Dépenses courantes et taxes payées... 29,663 89
Primes payées... 55,5[illegible]
Echanges pour le Clearing-House... $121,518 [illegible]
Billets d'autres banques nationales... 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)... 2,875 79
Espèces... 77,379 17
Billets Legal Tender... 468,322 00 $706,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)... 4,000 00
Total... $2,996,545 95
PASSIF.
Capital payé... $550,000 00
Surplus... 28,590 84
Autres profits non partagés... 57,474
Billets de banque nationale, non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 6,931 18
Dépôts individuels sujets à des chèques... $1,222,571 09
Certificats "demand" de dépôts... 7,000 00
Chèques certifiés... 12,350 56
Chèques du caissier, non payés... 100 00
1,242,021 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... 79,541 12
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 31,496 [illegible]
Total... $2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14m jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1876
Feu... $[illegible]
Mer... 18,539 20
Rivières... 59,161 3
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875... 15,745 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876... 17,350 00
Montant net des primes...
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières... $3,541 $42,161 1
Réfaction (rebate)... 26,394 23
Réassurances... 3,299 08
Primes remboursées... 1,225 16
Taxes... 14,211 50
Casuel... 3,170 42
Loyers... 6,533 33
Dépenses... 15,408 48
$117,598 [illegible]
Moins Intérêts profits et pertes... 20,192 18 — $97,79[illegible]
Bénéfice net... $44,[illegible]
Effets à recevoir... $226,954 43
Mobilier... 4,932 91
Actions du Harbor boat... 850 00
Bons de la Ville... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat... 5,600 00
Comp. pour les recouvrements net... 14,623 81
En caisse... 95,100 00
$347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1876.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1876.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés... $ 663,758 2
Prêts sur demande... 65,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation... 200,000
Primes sur les bonds ci-dessus... 25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation... 12,500
Actions et bonds divers... 22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés... 9,165 0
Mobilier et accessoires...
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main... 112,000
Comptant en caisse ici... 451,629 96
Dû dans les banques de New-York... 204,860 1 768,490 [illegible]
Total de l'actif... $1,880,441 [illegible]
PASSIF.
Capital payé... $ 300,000
Excédant de fonds... 37,000
Billets émis... 267,100
Dépôts... 1,173,604 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés... 54,128
Profits bruts pendant les 6 derniers mois... 67,355 [illegible]
Moins dépenses et taxes... 19,508 [illegible]
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires... 48,356 [illegible]
Total du passif... $1,880,4[illegible]
LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37....Rue Carondelet....37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie... $360,073 83
Sur risques de rivières... 231,229 76
Sur risques de mer... 44,116 41—$635,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875... $ 89,742 00
Primes remboursées... 9,924 60— 99,667
Montant net des primes... $535,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie... $134,367 90
Sur risques de rivières... 126,482 58
Sur risques de mer... 8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances... 14,389 62
Réfaction (rebate)... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville... 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences... 52,899 31
Profits et pertes... 16,631 40—$390,202
Bénéfices... $145,169
Plus, intérêts, escompte et épargnes réalisés... 105,054
$250,224
Moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû... 110,000
Bénéfices net... 140,224
Moins—réserves pour diminution de valeur des placements... 23,0[illegible]4
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4... $117,150
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $ 394,453 15
Comptes en voie de recouvrement... 50,923 47
Billets à recevoir, pour prêts sur actions et bons... 522,923 04
Billets à recevoir à courtes échéances... 35,011 45
Actions de banques et autres actions... 218,153 [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville... 79,0[illegible] 66
Bons de la ville et autres bons... 110,881 [illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana... 5,900
Bons de l'Odd Fellows Hall Association... 5,000 00
Bons de l'Association de Secours pour les veuves et les orphelins juifs... 2,000 00
Propriétés foncières... 80,126 00
PASSIF:
Capital... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés... 89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875... 77,855 23
Capital (surplus... 115,310 66— 1,4[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le [illegible] du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril [illegible] qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires ($471,758 [illegible]) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secr.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
Wm. Johnson, A. Brittin,
[illegible] Noble, A. H. May,
[illegible] Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
[illegible] E. Moore, Wm C. Raymond,
[illegible] Farren, James S. Prestidge,
[illegible] Buckner, Samuel H. Boyd,
[illegible] Friedlander, Joseph McElroy,
[illegible] Hates, Cyrus Bussey,
[illegible] Adams, E. K. Wheelock,
[illegible] Scharck, Wm J. Behan,
R. F. Kahleman.
[illegible]—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, DE LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escompte... $1,1[illegible]9,496 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 5[illegible]0,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 34,091 7
Dû par des agents (approuvés) de réserve... 111,146 12
Dû par d'autres banques nationales... 21,355 10
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 79,076 96
Propriétés foncières, mobilier et installations... 146,174 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées... [illegible]
Primes payées... 65,000
Echanges pour le Clearing House... $162,422 [illegible]
Billets d'autres banques nationales... 3,168 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 1,300 06
Espèces... 2,22[illegible] 98
Billets Legal tender... 155,46[illegible] 00— $3[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour rachat des billets en circulation... 25,000 00
Total... $2,571,756 0
PASSIF.
Capital payé... $550,000 00
Surplus... 25,000 0
Autres profits non partagés... 34,990 83
Billets de banque nationale non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 9,0[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques... $962,702 38
Certificats de dépôts sur demande... 2,000 00
Chèques certifiés... 2,015 0
Chèques du caissier non payés... 100 00
996,815 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... 59,4[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 81,430 47
Total... $2,571,756 0
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.
[illegible]—1f

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $1,791 70
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... 5,34[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance... 247 21
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière... 1,231 43
$7,024 14 [illegible] 112 4
Bénéfice net...
$7,137 06 $7,137 06
L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur... $84,906 77
Propriétés foncières... 9,460 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat... $1,661 41
Currency des Etats-Unis... 144 20 1,810 27
Effets à recevoir... 7,100 15
Divers débiteurs... 590 77
Installations... 1,000 00
Intérêt courant... 255 18
105,173
Actions payées en plein... 79,150 00
Actions payées en partie... 3,792 85
Scrip... 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé... 127 20
Effets à payer... 400 00
Divers créanciers... 402 70
Surplus de l'actif... 16,470 22 105,172
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
[illegible] SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, [illegible]
21 [illegible]—1m